

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220705

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

20 juillet 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage

20 juillet 2022

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 28

Votants : 36

M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Cindy GAUTIER
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. LEDIEU Christophe
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Yvan BOSNYAK
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU
M. POTTIER Louis
Mme NELET Annie donne pouvoir à Jacques LACOCHE
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à Jean-Claude PLUT
Mme RENARD Candy
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Prosper VADÉ

Mr MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION INITIATIVE SARTHE / REGION / EPCI RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT ECONOMIQUE

Monsieur le Président rappelle le partenariat avec l'association Initiative Sarthe en précisant que l'objectif est de pouvoir financer et accompagner les porteurs de projet de création / reprise / développement d'entreprise sur le territoire Sarthois.

La durée de la convention est de 12 mois à partir du 15 avril 2022 et une participation est demandée à hauteur de 0,30 € par habitant de la population municipale 2022 (15 233 habitants), soit 4 569,90 €.

Monsieur le Président présente également la convention de partenariat avec la Région poursuivant les objectifs de soutenir et créer des entreprises sur le territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la signature des conventions présentées,

- D'entériner la participation financière demandée de 0,30 € par habitant (base population municipale 2022), soit un total de 4 569.90 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté, tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature de la convention d'une durée de 12 mois entre Initiative Sarthe, la Région et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, aux conditions spécifiées dans le document annexé à la présente délibération, pour pouvoir aider au financement des organismes qui participent à la création, au développement ou à la reprise d'entreprise,
- **ENTÉRINE** la participation financière demandée de 0,30 € par habitant (base population municipale 2022), soit un total de 4 569,90 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 29 juillet 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS